

VERGNET

Société Anonyme

1 rue des Châtaigniers
45140 ORMES

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

GVA Audit

105 Avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

Deloitte & Associés

7 avenue Charles Tillon
35 000 Rennes

Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Versailles

GVA Audit
105 Avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris
Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

Deloitte & Associés
7 avenue Charles Tillon
35 000 Rennes
Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Versailles

VERGNET

Société Anonyme

1 rue des Châtaigniers
45140 ORMES

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2017**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société VERGNET,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

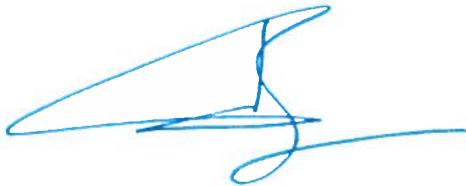
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 598 707 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Paris et Rennes, le 14 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

GVA Audit



Philippe BONNIN
Associé

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE
Associé

Le montant global des rémunérations versées au titre des cinq personnes les mieux rémunérées (article L.225-115) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 598 707,00 €.

Fait à Ormes, le 20 avril 2018



Patrick WERNER

Président du Directoire

Patrick WERNER
Président du Directoire
Chief Executive Officer

